

*République Française
Département : HERAULT
Arrondissement : Lodève*



COMMUNE SAINT BAUZILLE DE PUTOIS

Procès-verbal N°2

Le lundi 13 avril 2026 à 19 heures 30, l'assemblée, régulièrement convoquée le 07 avril 2026, s'est réunie sous la présidence de Monsieur le Maire, Oscar ALLE.

Secrétaire de la séance : Madame Virginie NOEL-KERDUDO

Présents : Monsieur Oscar ALLE, Monsieur Pascal GUICHARD, Madame Virginie NOEL-KERDUDO, Monsieur David CAMMAL ; Madame Nathalie LAMBINET, Madame Christine CAMMAL, Philippe RAMOUSSE, Felice BRUNELLI, Christophe VIDAL, Marie-Anne ALLEGRE, Christine ANDRES, Audrey SUJOL, Marc MAURIN, Marion ROUSSIGNOL, Gérard NOVOLI, Sylvie DAMANY, Anne-Marie MOTARD, Thierry FANGOUS, Elora GILLY

Représentés :

Absents et excusés :

Ordre du jour :

1. Désignation délégués Hérault Energie (1 titulaire – 1 suppléant)
2. Désignation délégués Hérault Ingénierie (1 titulaire – 1 suppléant)
3. Désignation délégué AGEDI (1 titulaire)
4. Désignation délégués SIEA (1 titulaire – 1 suppléant)
5. Désignation délégués Sivu Massif de Monnier (2 titulaires – 2 suppléants)
6. Désignation correspondant défense (1 titulaire)
7. Désignation référent CNIL (1 titulaire)
8. Fixation du nombre de membres et constitution du CCAS
9. Désignation membres de la commission d'appel d'offres (CAO)
10. Modification délibération instaurant le RIFSEEP
11. Création emploi service technique à 17h50
12. Autorisation signature convention médecine préventive
13. Autorisation signature convention assistance juridique
14. Modification de la Délibération N°DE-060-2025 Echange parcelle Commune/ISSERT Michel

Monsieur le Maire ouvre la séance, il fait l'appel, le quorum étant atteint le conseil peut délibérer.

Il procède au vote du dernier compte rendu du conseil municipal du 20 mars 2026, le compte rendu est approuvé à l'unanimité.

Délibérations du conseil :

Désignation délégués Hérault Energie

Mr le Maire propose comme titulaire Mr VIDAL Christophe et comme suppléant Mr MAURIN Marc

Mr le Maire demande s'il y a des questions ?

Mr FANGOUS Thierry : Demande s'il n'y a pas moyen d'être candidat ?

*Mr le Maire : C'est ce que moi, je vous propose, après, vous pouvez être candidat, il n'y a pas de souci.
Mr FANGOUS Thierry se présente en tant que candidat.*

Délibération : adoptée par 16 voix pour la liste de monsieur le Maire et 3 voix pour Mr FANGOUS Thierry

Désignation délégués Hérault Ingénierie

Le Maire explique qu'il faut un titulaire et un suppléant, il propose donc Mr NOVOLI Gérard en tant que titulaire et Mr CAMMAL David en tant que suppléant.
Mr FANGOUS Thierry propose également sa candidature.

Délibération : adoptée par 16 voix pour la liste de monsieur le Maire et 3 voix pour Mr FANGOUS Thierry.

Aucune question et remarque de la part de l'assemblée.

Désignation délégué AGEDI

Monsieur le Maire propose Mme ALLEGRE Marie-Anne comme déléguée, et explique qu'AGEDI est le fournisseur de logiciels de la commune.

Aucune question et remarque de la part de l'assemblée.

Délibération : adoptée par 16 voix pour la liste de monsieur le Maire et 3 abstentions (MOTARD Anne-Marie, GILLY Elora et FANGOUS Thierry)

Désignation délégué SIEA

Monsieur le Maire explique que le SIEA, est le syndicat qui gère l'eau, l'assainissement collectif et l'assainissement autonome. La commune est uniquement concernée par l'assainissement autonome vu que l'eau et l'assainissement collectif, est en régie. Il faut un titulaire et un suppléant.

Mr le Maire propose Mr Philippe RAMOUSSE en tant que titulaire et Mr Félice BRUNELLI en tant que suppléant,

Mme Elora GILLY propose sa candidature.

Aucune question et remarque de la part de l'assemblée.

Délibération : adoptée par 16 voix pour la liste de monsieur le Maire et 3 voix pour Mme GILLY Elora

Désignation des délégués SIVU du Massif de Monnier

Mr Le Maire explique que le massif de Monnier, est géré par un SIVU, il se situe à l'embranchement de la route de Ferrières les Verreries, de la route de Montpellier jusqu'à la Devèze à Montoulieu. Le but de ce SIVU, est de préempter, d'acheter tous les bois pour éviter que ceux-ci soient fermés au public.

Les deux titulaires proposés par Mr le Maire sont : Mr Oscar ALLE et Mr VIDAL Christophe.

Il met en avant l'importance des connaissances approfondies des forêts pour discuter des massifs comme par exemple (du Casal Séquier, du Claparède, du Triadou). Il est nécessaire de bien connaître le sujet.

Il propose également deux suppléants, Mme ANDRES Christine et Mme ALLEGRE Marie-Anne.

Mr le Maire demande s'il y a des candidats ?

Mme Anne-Marie MOTARD, se propose en tant que candidate.

Délibération : adoptée par 16 voix pour les candidats présentés par Mr Le Maire et 3 voix pour Mme MOTARD Anne-Marie

Désignation correspondant défense

Mr le Maire expose que la mission du correspondant défense est de sensibiliser les concitoyens aux questions de défense. Il est l'acteur de la diffusion de l'esprit de défense dans les communes et l'interlocuteur privilégié des autorités civiles et militaires du département et de la région.

Mr le Maire propose Mr GUICHARD Pascal comme correspondant défense.

Mr FANGOUS Thierry propose également sa candidature.

Aucune question et remarque de la part de l'assemblée

Délibération : adoptée par 16 voix pour Mr GUICHARD Pascal et 3 voix pour Mr FANGOUS Thierry.

Désignation référent CNIL

Monsieur le Maire propose comme titulaire Mr GUICHARD Pascal.

Aucune question et remarque de la part de l'assemblée

Délibération : adoptée par 16 voix pour et 3 absentions (ELORA GILLY, FANGOUS Thierry, MOTARD Anne-Marie)

Fixation du nombre de membres et constitution du CCAS

Mr le Maire rappelle que dans un premier temps, il faut fixer le nombre de membres.

Il passe la parole à Mme NOEL-KERDUDO Virginie : la fixation du nombre de membres élus est de 6, il y aura également des membres nommés par le Maire dont 4 associations qui constitueront l'ensemble du conseil d'administration du CCAS.

Il a été proposé comme membres élus, Mme Virginie NOEL-KERDUDO, Mme Marion ROUSSIGNOL, Mme Audrey SUJOL, Mme Sylvie DAMANY, Mr Félix BRUNELLI et Mme Christine ANDRES, les membres nommés par Mr le maire sont Mme Josiane VIGNERON, Mme Emilie SAHUQUET, l'association Côte à Côte représentée par SERANE Magali, l'association du Biscan-pas représentée par Mme DURAND Evelyne membre du club du 3e âge, l'association MEEEX représentée par Mme CHALANDAR Mélodie et l'association Aidadom34 représentée par Mr GARCIA Jean-Claude.

Il a été fixé à 12 plus Mr le Maire les membres pour siéger au conseil d'administration du CCAS.

Mme GILLY Elora propose sa candidature.

Délibération : adoptée par 16 voix pour la liste proposée par Mr le Maire et 3 voix pour Mme Elora GILLY.

Désignation membres de la commission d'appel d'offres (CAO)

Monsieur le Maire expose :

La commission d'appel d'offres doit se réunir chaque fois qu'il faut lancer un marché pour choisir l'entreprise qui fera les travaux. Il faut trois membres titulaires et trois membres suppléants. Les membres titulaires, Mr Oscar ALLE, Mr Pascal GUICHARD et Mr David CAMMAL.

Les membres suppléants, Mme Christine CAMMAL, Mr Gérard NOVOLI et Mr Christophe VIDAL.

Mr le Maire demande s'il y a des questions ?

Mme MOTARD Anne-Marie a une remarque et explique, que dans les communes de plus de 1 000 habitants, ce qui est notre cas, la composition des commissions, y compris les commissions d'appel d'offres, doit respecter le principe de la représentation proportionnelle. Donc, a priori, il faudrait quelqu'un de l'opposition.

Mr le Maire : Mais au dernier mandat, on n'en avait pas mis !

Mme MOTARD Anne-Marie : si vous regardez le guide du maire de 2026, c'est noté à la page 116.

Mme MOTARD Anne-Marie relit la phrase : « dans les communes de plus de 1 000 habitants, la composition des différentes commissions, y compris les commissions d'appel d'offres et les bureaux d'adjudication, doivent respecter le principe de la représentation proportionnelle pour permettre l'expression pluraliste des élus au sein de l'Assemblée communale ». C'est ce que j'ai lu.

Mr le Maire : Nous n'avons pas de réponse, nous allons vérifier.

Mme MOTARD Anne-Marie : je n'ai pas l'article ni l'alinéa.

Mr le Maire : On la reporte au prochain conseil.

Mme Elora GILLY propose sa candidature si c'est avéré.

Délibération : reportée

Modification délibération instaurant le RIFSEEP

Monsieur le Maire présente à l'assemblée que les indemnités liées au RIFSEEP sont exclusives de toute autre prime indemnité liée aux fonctions et à la manière de servir, à l'exception de certaines primes indemnités qui peuvent être versées en complément du RIFSEEP.

Ces indemnités et primes sont listées à l'article 1 de l'arrêté du 27 août 2015 pris en application de l'article 5 du décret numéro 2014-513 du 20 mai 2014, toutefois depuis le 31 janvier 2025. Conformément à l'article 1 de l'arrêté du 21 janvier 2025 modifié à l'arrêté du 27 août 2015, l'indemnité de maniement de fonds fait partie des exceptions visées par l'arrêté du 27 août 2015. Il s'agit de rajouter cette exception aux scènes de la délibération actuelle. Et rappel que c'est uniquement une modification

Mr FANGOUS Thierry : on peut savoir qui sont les personnes qui seraient susceptible de manipuler les fonds ?

Est-ce que c'est des fonds qui sont uniquement du liquide ou est-ce que c'est des fonds qui sont du transfert de fonds de compte à compte et qui dans la mairie, aussi bien parmi les élus et parmi le personnel administratif, sera à même de manipuler ces fonds et de pouvoir toucher, cette prime ?

Mr le Maire : C'est Marie-José FERNANDEZ-GOMEZ. C'est elle qui s'occupe de ça. C'est la seule personne.

Mr le Maire : C'est désigné par un arrêté. C'est très encadré.

Mr FANGOUS Thierry : ce sont des fonds uniquement liquides ou ce sont des fonds de transfert ? En général, c'est quel type d'achat, de paiement, de transaction ?

Mr Le Maire : C'est de la régie. Les produits divers ça peut être la location de salles, les jardins, ils payent avec un chèque et/ou en espèces.

Mr FANGOUS Thierry : la prime elle-même, est-ce qu'on a son montant ? Et dans quelles conditions ? Est-ce que c'est une prime forfaitaire mensuelle ou annuelle ou est-ce que c'est à chaque opération ?

Mr le Maire : Non, c'est annuel, et c'est 110 euros, c'est forfaitaire et encadré.

Délibération : adoptée à l'unanimité

Création emploi service technique 17h50

Monsieur le Maire présente à l'assemblée la commune ne dispose pas d'un poste d'agent technique à 17 h 50 afin de pouvoir employer l'agent actuellement en CDD comme titulaire de la fonction publique ou un contrat à durée indéterminée. Le Conseil municipal doit se prononcer sur cette création. Sachant que seul le maire peut

désigner l'agent. Suite au départ, à temps plein, d'un mécanicien, nous avons procédé à une nouvelle embauche. La personne qu'on a embauchée, a été recrutée à mi-temps vu qu'il faut faire des économies au niveau du budget. La personne était d'accord pour faire un mi-temps. Le poste n'était pas ouvert. Donc il faut l'ouvrir pour qu'il puisse être titulaire.

Mr FANGOUS Thierry : On peut avoir des précisions sur la personne.

Mr le Maire, il est déjà embauché. Il n'était pas titulaire parce que le poste n'était pas ouvert. Donc il fallait ouvrir le poste. Des postes à 17h50, on n'en avait pas d'ouvert. Il est là depuis quelques mois.

Délibération : adoptée à l'unanimité

Autorisation signature convention médecine préventive

Monsieur le Maire rappelle, afin de pouvoir effectuer les visites médicales obligatoires des agents de la commune, le centre de gestion de l'Hérault propose aux communes les missions de ce service permettant d'aider les collectivités à assurer un suivi médical de qualité au titre de la médecine préventive de l'ensemble de leurs agents. C'est une convention qui sera valable pour deux ans.

Aucune question et remarque de la part de l'assemblée

Délibération : adoptée à l'unanimité

Autorisation signature convention assistance juridique

Le Maire rappelle qu'il s'agit d'autoriser monsieur le maire à signer la convention d'assistance juridique avec la SELARL Territoires Avocats, spécialisée en droits publics pour la période 2026-2029 pour un montant de 1 800 euros par an. Cette assistance juridique permet de sécuriser les divers actes administratifs de la commune de Saint-Bauzille-de-Putois.

Aucune question et remarque de la part de l'assemblée

Délibération : adoptée à l'unanimité

Modification de la Délibération N°DE-060-2025 Echange parcelle Commune/ISSERT Michel

Le Maire expose l'échange de parcelles communes avec M. Michel ISSERT, qui avait déjà été voté.

Cependant, on avait oublié d'indiquer le montant évalué pour chaque parcelle.

Cela sert uniquement si la somme est différente. La valeur est la même. Elle est Fixé à 500 euros pour les 2 parcelles de la commune et 500€ pour la parcelle de Monsieur ISSERT Michel.

Aucune question et remarque de la part de l'assemblée

Délibération : adoptée à l'unanimité

Fin de séance à 19h54